

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE PAYDIALLO

Entre les soussignés :

Nom de la structure :

Forme juridique :

Adresse :

Numéro d'immatriculation :

Représentée par (indiquez les nom, prénom et qualité) :

ET

La société

PAYDIALLO LIMITED
324 HEATHWAY
RM10 8LU DAGENHAM
ANGLETERRE

Company Number 9695030

1 - Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation décrivent l'ensemble des conditions de souscription et d'utilisation du service PAYDIALLO (ci-après PAYDIALLO), ainsi que les relations contractuelles entre les signataires et notamment de définir les rôles et obligations de chacun et de fixer les modalités pécuniaires inhérentes au fonctionnement du service PAYDIALLO.

Ce service est édité par la société PAYDIALLO LIMITED (ci-après PAYDIALLO LIMITED), sise 324 HEATHWAY – RM10 8LU DAGENHAM , ANGLETERRE immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 9695030

Le service PAYDIALLO, dont les services sont décrits ci-après, est accessible via le réseau internet à l'adresse <http://www.paydiallo.com>,

Les personnes physiques et morales souscrivant à PAYDIALLO sont considérées comme des MARCHANDS (ci-après MARCHAND) au titre des présentes.

le MARCHAND déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du présent contrat, avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels et les accepter sans réserve.

Description du service

PAYDIALLO est un intermédiaire technique proposant un processeur de paiement sur Internet.

Le principe général est de fournir le MARCHAND des services lui proposant des moyens techniques afin de facturer à ses Clients l'accès à tout ou partie d'un contenu virtuel dont il est l'éditeur.

PAYDIALLO encaisse le produit de ces encaissements qui peuvent être effectués par différents moyens et en reverse ensuite un montant fixe ou proportionnel le MARCHAND, cela en fonction de la commission prélevée par PAYDIALLO.

Selon le moyen de paiement sélectionné par le Client, PAYDIALLO peut fournir à ce dernier une PREUVE DE PAIEMENT pouvant être réclamée par le MARCHAND. Cette PREUVE DE PAIEMENT peut être appelée, uniquement à des fins de meilleure compréhension, code d'accès.

PAYDIALLO ne prend aucune part dans les relations commerciales existantes entre le MARCHAND et ses Clients.

Dans ces conditions, PAYDIALLO ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects subis par le MARCHAND ou par un tiers qui trouveraient leur source dans lesdites relations commerciales.

le MARCHAND s'engage à utiliser l'ensemble des services PAYDIALLO

- dans le respect des dispositions légales, réglementaires et professionnelles applicables, notamment et sans limitation des dispositions relatives aux ventes et prestations réalisées à distance et au commerce électronique (informations des MARCHANDS, délais d'exécution des prestations^{1/4}) ainsi que des bonnes pratiques commerciales.

- en s'abstenant de toute activité qui pourrait être pénalement sanctionnée (telle que la mise en péril de mineurs, des actes de pédophilie, des actes de contrefaçon d'œuvres protégées par un droit de propriété intellectuelle et de moyens de paiement, le non-respect de la protection des données personnelles, des atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données, des actes de blanchiment, le non respect des dispositions relatives aux jeux de hasard, aux courses de chevaux, aux loteries et des dispositions relatives aux conditions d'exercice de profession réglementées^{1/4}).

Enfin, l'utilisation de PREUVE DE PAIEMENT en dehors des services proposés par PAYDIALLO ne relève pas de la responsabilité de PAYDIALLO ou de la société PAYDIALLO LIMITED.

Inscription au service

L'inscription ainsi que l'accès au service PAYDIALLO sont gratuits, hors coûts de connexion éventuels au réseau internet.

L'inscription du futur MARCHAND s'effectue exclusivement sur le site internet de PAYDIALLO et n'est possible que pour les personnes physiques et morales majeures et libres de tutelle. Elle s'effectue par le renseignement du formulaire d'inscription et l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le futur MARCHAND s'engage à fournir des informations exactes et sincères sur sa situation et s'engage à les mettre à jour régulièrement dans son Espace Client.

Après validation du formulaire d'inscription, le futur MARCHAND recevra un courrier électronique de la part de PAYDIALLO à l'adresse qu'il a fournie lui demandant de confirmer son inscription.

Cette confirmation est obligatoire et le futur MARCHAND ne pourra réclamer ses identifiant et mot de passe tant que celle-ci n'aura pas eu lieu.

En outre, celle-ci, constituant une signature électronique ayant la même valeur qu'une signature manuscrite, formalise la confirmation de la demande d'inscription et vaut acceptation irrévocable des présentes.

Après confirmation, le MARCHAND reçoit par courrier électronique ses identifiant et mot de passe.

Une seule inscription par personne morale ou physique est admise.

Dans l'hypothèse où le MARCHAND aurait fourni des données inexactes, périmées ou incomplètes, PAYDIALLO sera en droit de suspendre immédiatement le compte de le MARCHAND, le temps de sa régularisation après en avoir été informé.

Données personnelles d'identification

L'identification du MARCHAND sur le service PAYDIALLO s'effectue à l'aide d'un nom d'une adresse email MARCHAND (« email de connexion ») et d'un mot de passe.

L'adresse email est choisi par le MARCHAND lors de son inscription. Ce dernier ne peut le modifier par la suite et ne peut pas être déjà utilisé par un autre MARCHAND du service.

Le mot de passe est également choisi par le MARCHAND, cependant, ce dernier à la faculté de le modifier dans son Espace Client. Le mot de passe est confidentiel et le MARCHAND s'engage à ne pas le communiquer à un tiers et à prendre toutes les précautions nécessaires à sa non-divulgateion.

le MARCHAND est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe ainsi que de toutes les utilisations, autorisées ou non, de son compte.

le MARCHAND s'engage à alerter PAYDIALLO dans les délais les plus brefs s'il constate une utilisation non autorisée de son mot de passe ou de son compte ou s'il considère qu'un tel risque est existant.

PAYDIALLO ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de l'utilisation non autorisée du mot de passe, du compte, ni garantir toute perte ou dommage résultant de cette utilisation.

5 - Types de comptes MARCHAND

le MARCHAND peut être titulaire d'un compte PARTICULIER, ENTREPRISE ou ASSOCIATION et AUTO ENTREPRISE.

Selon le type de compte dont le MARCHAND est titulaire, les services PAYDIALLO pourront être différents ainsi que les commissions prélevées sur les paiements effectués.

Afin de valider son compte, le MARCHAND doit transmettre à PAYDIALLO les pièces justificatives demandées par email lors du processus d'inscription.

le MARCHAND déclare les informations ainsi fournies sincères et exactes.

A réception et après vérification, le compte de le MARCHAND sera valider.

6 - Services proposés

Micro-paiement et paiement par carte de paiement

le MARCHAND dispose d'un accès :

- à un service de micro-paiement lui permettant de facturer à ses Clients des sommes inférieures ou égales à 93 Euros.
- à un service de paiement par carte de paiement lui permettant de facturer des sommes de 2 Euros à 1500 Euros avec la possibilité de créer des abonnements.

Dans les deux cas, L'INTERFACE DE PAIEMENT invite le Client à acquérir une PREUVE DE PAIEMENT et l'informe du prix de cet achat. le MARCHAND qui désire en plus afficher ce prix directement sur son site s'engage à maintenir cette information constamment à jour de manière à ce que l'information affichée soit à tout moment conforme aux indications fournies par l'INTERFACE DE PAIEMENT.

Sites de le MARCHAND

S'agissant du paiement de contenu virtuels sur le Web, le MARCHAND indique les adresses internet des sites concernés, les adresses internet des pages sur lesquelles sont installées les INTERFACES DE PAIEMENT ainsi que les adresses des pages sur lesquelles seront transférés les Clients après leur paiement (et sur lesquelles se trouvent les contenus soumis à paiement). le MARCHAND déclare être l'éditeur du contenu des pages indiquées ainsi que de l'ensemble des sites auxquels elles appartiennent. le MARCHAND autorise PAYDIALLO à accéder aux éléments qu'il facture avec PAYDIALLO à des fins de contrôles, vérifications et tests. Ces accès peuvent ne pas donner lieu à reversements.

L'INTERFACE DE PAIEMENT fournie par PAYDIALLO ne peut être installée par le MARCHAND ou son prestataire technique uniquement sur les adresses internet ainsi déclarées.

le MARCHAND ne doit pas modifier ou tenter de modifier l'apparence ou le fonctionnement de L'INTERFACE DE PAIEMENT en dehors des possibilités offertes sur son espace client PAYDIALLO.

le MARCHAND s'engage à ne pas afficher les numéros surtaxés affichés via l'INTERFACE DE PAIEMENT directement sur son site; seuls les scripts fournis par PAYDIALLO doivent être utilisés à cette fin. le MARCHAND s'engage à ne pas inciter le public à procéder à un paiement, notamment par SMS et appel surtaxé, via des moyens déloyaux tels que, par exemple, Spam SMS, Spam email ou « Ping Call ».

le MARCHAND est pleinement responsable du contenu des dits sites, lesquels ne doivent pas mettre à la disposition du public d'éléments

- contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs

- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- menaçant une personne ou un groupe de personnes
- à caractère zoophile, pédophile, prostitution ou escort
- à caractère urologique ou scatologique, et de manière générale tout contenu dégradant ou portant atteinte à la personne humaine ou à son intégrité
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité
- incitant au suicide
- faisant appel à la générosité du public
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée,
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre, dont le MARCHAND ne disposerait pas des droits de diffusion.
- permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens
- en violation du caractère privé des correspondances.
- confidentiel en vertu d'une mesure législative ou d'une acte juridique (et notamment, des informations internes, privilégiées, constitutives d'un délit d'initié ou relevant du secret professionnel)

le MARCHAND s'engage à prendre toute mesure nécessaire pour empêcher l'accès à tout élément notoirement interdit ou déconseillé aux mineurs, que cet élément soit partie du contenu facturé via PAYDIALLO ou plus généralement sur les sites déclarés et sur lesquels le MARCHAND utilise les services PAYDIALLO.

le MARCHAND s'engage à ne pas mettre à la disposition du public sur les sites déclarés, et sur lesquels les services PAYDIALLO sont utilisés, de liens hypertextes renvoyant directement ou indirectement vers des pages diffusant des éléments illégaux ou violant les droits d'autrui.

le MARCHAND s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de collecte des données personnelles et de déclaration à la CNIL des fichiers qu'il pourrait constituer à partir d'informations collectées sur les sites sur lesquels il utilise les services PAYDIALLO.

Conformément à la législation en vigueur, le MARCHAND s'engage à tenir à la disposition du public sur son site :

- S'il est une personne physique, ses noms, prénoms et domicile, ou bien un moyen (adresse e-mail valide ou autres) permettant à PAYDIALLO, des internautes ou des tiers de prendre contact avec lui.
- S'il est une personne morale, sa raison sociale et son siège social.

Dans tous les cas, le nom du directeur de la publication du site et le nom et l'adresse de l'hébergeur du site, ou bien l'adresse e-mail valide du directeur de la publication du site.

le MARCHAND s'engage à ce que les adresses internet des éléments du site facturés pointent sur un fichier informatique (page HTML, document texte ou autre), et par conséquent à contrôler que

ces
adresse n'aboutissent pas à une erreur 404 ou autre.

le MARCHAND s'engage à fournir à ses Clients l'information ou le service promis.

le MARCHAND reconnaît avoir pris connaissance des Recommandations Déontologiques SVA+ et de s'y conformer. Ces Recommandations sont disponibles sur liste site accessible à l'adresse internet <http://www.fftelecoms.org> , ou auprès de la Fédération Française des Telecoms.

le MARCHAND s'engage à ne pas utiliser PAYDIALLO en tant que processeur de paiement de biens matériels.

Modes de paiement

le MARCHAND choisi pour chaque INTERFACE DE PAIEMENT quels seront les modes de paiement proposés à son client.

Les modes de paiement disponibles sont les services vocaux, les services SMS, la carte de paiement, la carte prépayée Neosurf, le paiement par internet Internet+ et MPME.

Le montant de facturation ainsi que la commission de PAYDIALLO peuvent varier selon le mode paiement et son niveau de tarification.

Certains modes de paiement peuvent ne pas être disponibles pour le compte dont est titulaire le MARCHAND. Dans ce cas, PAYDIALLO indiquera, à la demande de le MARCHAND, les modalités de leur ouverture.

De plus, certains modes de paiement peuvent avoir des restrictions d'utilisation qui seront indiquées sur le site de PAYDIALLO. le MARCHAND s'engage à se conformer à ces restrictions.

le MARCHAND s'engage à respecter l'ensemble des indications techniques fournies par PAYDIALLO afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

le MARCHAND est conscient que, du fait de l'évolution rapide du réseau Internet, ces contraintes sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées au cours de l'exécution du contrat.

Il appartiendra à le MARCHAND de mettre à jour son matériel et ses logiciels pour tenir compte de ces évolutions.

le MARCHAND s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations de nature technique ou autres dont le MARCHAND viendrait à avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Paiement par SMS

Le client du MARCHAND est invité à envoyer un SMS à un numéro surtaxé accompagné d'un message dont le contenu est précisé sur l'INTERFACE DE PAIEMENT.

Le montant de la surtaxe est indiqué sur l'INTERFACE DE PAIEMENT de manière claire par PAYDIALLO. Cependant, ce montant peut varier, sans que PAYDIALLO ne puisse en avoir connaissance, selon l'opérateur qu'utilise le Client pour accéder aux services de téléphonie mobiles.

En réponse à cet envoi, PAYDIALLO retourne au Client une PREUVE DE PAIEMENT sous la forme d'un code alphanumérique. PAYDIALLO peut ne pas retourner de PREUVE DE PAIEMENT (ou une PREUVE DE PAIEMENT non valide sur le site de le MARCHAND) si le message précisé dans l'INTERFACE DE PAIEMENT n'est pas correctement retranscrit par le Client.

Paiement par service vocal

Le client de le MARCHAND est invité à téléphoner à un numéro de téléphone surtaxé sur lequel il peut lui être demandé de saisir sur son clavier téléphonique un « code service » précisé sur l'INTERFACE DE PAIEMENT. Le montant de la surtaxe est indiqué sur l'INTERFACE DE PAIEMENT de manière claire par PAYDIALLO.

Cependant, ce montant peut varier, sans que PAYDIALLO ne puisse en avoir connaissance, selon l'opérateur qu'utilise le Client pour accéder aux services téléphoniques.

Après un temps d'attente variable selon le niveau de tarification choisi par le MARCHAND, PAYDIALLO indique au Client une PREUVE DE PAIEMENT.

Le Client peut alors terminer son appel téléphonique.

PAYDIALLO peut ne pas délivrer de PREUVE DE PAIEMENT (ou une PREUVE DE PAIEMENT non valide sur le site de le MARCHAND) si le code service précisé dans l'INTERFACE DE PAIEMENT n'est pas correctement saisi par le Client sur son téléphone.

Paiement par carte de paiement

Le Client est invité à obtenir une ou plusieurs PREUVE DE PAIEMENT en payant avec une carte de paiement, laquelle doit faire partie de la liste de cartes acceptées par PAYDIALLO.

PAYDIALLO LIMITED est en droit de refuser un tel paiement, sans justification de sa part, si son système informatique estime que le risque de rejet futur de celui-ci de la part de l'établissement bancaire est trop important. Les règles de sécurité ainsi appliquée font partie des secrets de fabrication de PAYDIALLO LIMITED.

La ou les PREUVES DE PAIEMENTS ainsi obtenues ne sont valides pour une première utilisation que sur l'INTERFACE DE PAIEMENT utilisée pour procéder à leur obtention.

Personnalisation des modes de paiement

le MARCHAND peut avoir la possibilité de personnaliser les modes de paiements. Dans le cas des services vocaux, cette personnalisation consiste en la diffusion de messages vocaux que le MARCHAND aura lui-même conçu et transmis à PAYDIALLO via les possibilités offertes par son Espace Client.

Dans le cas des services SMS, cette personnalisation consiste en l'ajout dans le SMS contenant la PREUVE DE PAIEMENT d'un message que le MARCHAND aura lui-même rédigé et transmis à PAYDIALLO via les possibilités offertes par son Espace Client. le MARCHAND s'engage à ce que ces messages ne contreviennent pas aux règles décrites dans l'article 6.1.2 concernant le contenu des sites.

De plus, ces messages ne doivent pas inciter le Client à effectuer un achat ou une dépense supplémentaire de manière directe ou indirecte.

La PREUVE DE PAIEMENT ainsi délivrée est une preuve du paiement par le Client pour l'accès au seul contenu virtuel pour lequel a été installé l'INTERFACE DE PAIEMENT.

Code de paiement

La PREUVE DE PAIEMENT devra être saisie par le Client dans un champ prévu à cet effet dans l'INTERFACE DE PAIEMENT, ce qui aura pour effet de la transmettre aux serveurs de PAYDIALLO. le MARCHAND peut configurer l'INTERFACE DE PAIEMENT afin que son Client doive saisir jusqu'à 30 code de paiement valides pour accéder au contenu internet dont l'accès est payant. Après vérification de cette PREUVE DE PAIEMENT par PAYDIALLO, le Client est redirigé vers l'adresse internet déclarée par le MARCHAND en cas de paiement effectué et accepté.

Dans le cas contraire, le Client est informé de la non-validité de sa saisie par PAYDIALLO ou par un message d'erreur spécifique envoyé par le site consulté.

La PREUVE DE PAIEMENT sera acceptée une ou plusieurs fois sur l'INTERFACE DE PAIEMENT, ceci selon la configuration de l'INTERFACE DE PAIEMENT par le MARCHAND.

Selon la configuration du moyen de paiement par le MARCHAND, celui-ci sera reversé d'une partie du montant de la vente soit à la délivrance de la PREUVE DE PAIEMENT au Client, soit lors de la saisie de celle-ci dans l'INTERFACE DE PAIEMENT.

En outre, la première saisie de la PREUVE DE PAIEMENT devra être effectuée dans les 30 jours si le MARCHAND a configuré le mode de paiement de telle sorte que son reversement est effectué à la saisie de la PREUVE DE PAIEMENT.

Plusieurs INTERFACES DE PAIEMENT peuvent être groupées dans des GROUPES. 6.2 - Groupes
Les INTERFACES DE PAIEMENT inclus dans des groupes peuvent avoir le statut de « déclencheur » ou « non déclencheur »

Location de numéro surtaxé et SMS Surtaxé

Parrainage

le MARCHAND a la possibilité d'obtenir un reversement en faisant de la publicité pour PAYDIALLO sur l'un de ses sites.

Pour ce faire, le MARCHAND a accès à des scripts dans son espace client qu'il installe sur les pages de son choix et qui provoquent l'affichage d'une bannière de publicité pour PAYDIALLO.

Le lien hypertexte de cette bannière pointe sur le site PAYDIALLO.

Si l'internaute ayant cliqué sur ce lien devient à ce moment un MARCHAND PAYDIALLO, il devient alors également un filleul de le MARCHAND, ce dernier devenant son parrain.

Dès lors, le MARCHAND perçoit des gains générés par son filleul.

De plus, si le filleul devient à son tour parrain d'un autre MARCHAND, le MARCHAND perçoit des gains générés par cet autre MARCHAND.

On entend par gain généré les montants reversés à un MARCHAND, à l'exclusion des montants provenant des parrainages, des affiliations et de tout paiement par carte de paiement.

le MARCHAND ne peut avoir qu'un seul parrain. Le parrainage est réservé aux nouveaux

MARCHANDS et n'est pas disponible pour les comptes dont les titulaires sont des personnes morales : un compte de type UNIVERS ne peut être le filleul d'un autre MARCHAND.

le MARCHAND s'engage à ne pas promouvoir les services de PAYDIALLO par des méthodes malhonnêtes, déloyales, interdites ou contraire aux règles de conduite et de politesse ayant cours sur le réseau Internet.

le MARCHAND s'engage à ne pas utiliser de méthodes de promotion interdites ou pouvant nuire à l'image de PAYDIALLO ou de la société PAYDIALLO LIMITED.

Affiliation

PAYDIALLO met à la disposition de le MARCHAND un outil lui permettant de créer ses propres affiliations. Si le MARCHAND le souhaite, il peut créer un ou plusieurs programmes d'affiliation.

Un programme d'affiliation regroupe une ou plusieurs INTERFACES DE PAIEMENT.

le MARCHAND auquel appartiennent ces INTERFACES DE PAIEMENT propose de reverser aux autres MARCHANDS (ses Affiliés) leur envoyant des Clients un pourcentage de ses gains ainsi générés.

Cette commission ainsi reversée à un autre MARCHAND est déduite du montant normalement reversé à le MARCHAND.

le MARCHAND reste libre du choix de ses affiliés et fait siens les éventuels conflits pouvant intervenir entre lui et ses Affiliés.

Lors de la création d'un programme d'affiliation, le MARCHAND indique l'adresse internet d'une bannière publicitaire que les autres MARCHANDS participant à ce programme pourront installer sur leur site.

le MARCHAND s'engage à ce que cette bannière soit accessible toute la durée d'existence de son programme d'affiliation.

Il détermine également le pourcentage reversé ainsi que la durée pendant laquelle un Client ayant cliqué sur sa bannière est considéré comme provenant de le MARCHAND ayant affiché la bannière. le MARCHAND peut modifier son programme d'affiliation après sa création.

Lors du clic sur une bannière d'affiliation par un Client, un marqueur est placé par PAYDIALLO sur le poste informatique dudit Client.

Dues aux limitations techniques existantes, ce marqueur peut ne pas être accepté par le Client ou accepté puis supprimé. Dès lors, PAYDIALLO ne peut être tenu responsable du non marquage ou de la perte du marquage d'un Client ayant cliqué sur une bannière d'affiliation.

le MARCHAND participant à un programme d'affiliation en tant qu'affilié s'engage à ne pas promouvoir ce programme par des méthodes malhonnêtes, déloyales, interdites ou contraire aux règles de conduite et de politesse ayant cours sur le réseau Internet.

le MARCHAND s'engage à ne pas utiliser de méthodes de promotion interdites ou pouvant nuire à

l'image de PAYDIALLO, de la société PAYDIALLO LIMITED ou de le MARCHAND fournissant le programme d'affiliation.

Reversements

Seules font foi les statistiques générées par PAYDIALLO.

le MARCHAND à accès dans son espace client au décompte des sommes qui lui sont dues au titre des paiements effectués par les Clients au travers des services fournis par PAYDIALLO.

Ce décompte est effectué, au minimum, une fois par mois.

Les montants des commissions qui sont dues à le MARCHAND ainsi que leur date de valeur sont déterminées sur la page « reversements » dans l'espace client de le MARCHAND.

Les montants des commissions dépendent de la quote-part prélevée par les intermédiaires techniques utilisés par PAYDIALLO (opérateurs de téléphonie fixe et mobile, ¼) pour la fourniture des services vocaux, SMS, carte de paiement, ainsi que le coût de l'utilisation des services fournis par PAYDIALLO. Toute modification des tarifs pratiqués par les opérateurs est susceptible d'entraîner une modification des commissions dues à le MARCHAND, dont il sera informé par voie électronique sans qu'il puisse cependant s'y opposer.

En cas de variation des quotes-parts prélevées par les intermédiaires technique, PAYDIALLO LIMITED pourra procéder à l'actualisation des montants dus à le MARCHAND, avec effet rétroactif sur les 90 derniers jours, sans qu'il soit nécessaire d'en avertir le MARCHAND.

En cas de refus de la part de le MARCHAND de la modification des conditions et des montants des commissions, formalisé par l'envoi à la société PAYDIALLO LIMITED d'un courrier électronique et d'une confirmation de la part de celle-ci, le présent contrat sera automatiquement résilié.

le MARCHAND s'engage à ne pas essayer, par des moyens qui pourraient être qualifiés de frauduleux, d'augmenter les montants qui lui sont dus ni à fausser les statistiques générées par PAYDIALLO.

le MARCHAND s'engage à informer PAYDIALLO LIMITED par mail 20 jours avant toute action promotionnelle concernant les sites sur lesquels il utilise les services de PAYDIALLO.

le MARCHAND peut demander le paiement des commissions qui lui sont dues dans la limite du 7.1 - Demande de paiement des commissions
montant indiqué dans son espace client.

Ces paiements sont considérés comme des avances de trésorerie faite par PAYDIALLO LIMITED à le MARCHAND tant que les sommes en jeu n'ont pas été effectivement reversées par les opérateurs à PAYDIALLO LIMITED.

Par conséquent, PAYDIALLO LIMITED peut suspendre à tout moment ces avances de trésorerie à le MARCHAND. Dans ce cas, le MARCHAND ne pourra recevoir ses commissions que lorsque PAYDIALLO LIMITED aura elle-même été reversé des différents opérateurs ayant générés ces gains.

En cas de non reversements (« impayés ») par un ou plusieurs opérateurs, PAYDIALLO LIMITED

peut choisir, à sa convenance, de mutualiser ceux-ci entre différents MARCHANDS sans que le MARCHAND puisse s'y opposer.

Si le MARCHAND est une personne physique, les commissions dues sont hors-taxes.

Si le MARCHAND est une personne morale assujettie à la TVA Anglaise, les commissions dues sont toutes taxes comprises.

Les montants dus ne sont susceptibles d'aucune contestation de la part de le MARCHAND sauf erreur manifeste de calcul de la part de PAYDIALLO LIMITED.

Seuls les documents et relevés transmis par les intermédiaires techniques utilisés par PAYDIALLO LIMITED ainsi que les données des serveurs d'hébergement de PAYDIALLO font foi pour le calcul des commissions.

Le paiement des sommes dues à le MARCHAND s'effectue :

- par virements bancaires
- Par virement vers un compte PayPal que le MARCHAND aura identifié dans son Espace Client par son adresse email associée.

Charge à au MARCHAND d'ouvrir un compte bancaire ou postal dans le pays de son choix, cela à ses propres frais ou un compte PayPal.

le MARCHAND est seul responsable de l'exactitude des informations identifiant son compte bancaire, postal ou PayPal qu'il a fourni à PAYDIALLO LIMITED dans son espace MARCHAND.

PAYDIALLO LIMITED ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant d'informations inexacts.

le MARCHAND s'engage à prendre à sa charge tout frais que pourrait lui imputer l'établissement financier teneur du compte dont il a fourni les coordonnées, en particulier d'éventuels frais de change dans le cas, par exemple, où le compte bancaire, postal ou PayPal de le MARCHAND ne serait pas tenu en EUROS.

De même, le MARCHAND s'engage à prendre à sa charge tout frais qui pourrait être imputés PAYDIALLO LIMITED et ayant pour cause l'inexactitude des informations fournies par le MARCHAND.

le MARCHAND ne peut effectuer plus d'une demande de paiement sur 7 jours glissants.

PAYDIALLO LIMITED se réserve le droit de facturer des frais de virement. Dans un tel cas, le MARCHAND est informé de ces frais avant la validation de sa demande de paiement.

Les sommes dues à le MARCHAND doivent couvrir le montant de la demande de paiement ainsi que les frais de virement.

Le montant du paiement demandé doit être supérieur ou égal à une somme minimum indiquée dans l'espace client de le MARCHAND.

Si le MARCHAND est une personne morale, il devra faire parvenir à la société PAYDIALLO LIMITED une facture égale au montant du paiement demandé et, en tout état de cause, avec les

mentions

indiquées dans le courrier électronique qui lui est envoyé lors de sa demande de paiement.

Le paiement demandé ne pourra être réalisé avant réception de cette facture.

Les sommes dues à le MARCHAND ne porte pas d'intérêts pendant le temps de leur rétention par PAYDIALLO LIMITED, y compris dans le cas où le MARCHAND n'effectuerait aucune demande de paiement.

Impayés et garantie

Si, pour quelque raison que ce soit, les opérateurs utilisés par les services PAYDIALLO ne procèdent pas aux versements des sommes normalement dues à PAYDIALLO LIMITED, ou si PAYDIALLO LIMITED est informé de transactions frauduleuses, cette dernière sera en droit de ne pas procéder aux paiements demandés par le MARCHAND, de déduire ces impayés ainsi que d'éventuels frais des sommes dues à le MARCHAND ou bien de réclamer ces sommes à le MARCHAND.

Si au moins l'un des opérateurs informe PAYDIALLO LIMITED d'une utilisation contraire ou abusive de ses services, celle-ci se réserve le droit de suspendre les paiements à le MARCHAND pour une durée indéterminée.

Il est rappelé que, sauf dans le cas d'une faute imputable à PAYDIALLO LIMITED, tout risque d'impayé de quelque nature que ce soit est à la charge de le MARCHAND.

le MARCHAND s'engage à payer directement toutes taxes et redevance liées à son activité et à ses prestations.

PAYDIALLO LIMITED se réserve le droit, après en avoir informé le MARCHAND par voie électronique, d'effectuer un retenue partielle ou totale des gains si un risque d'impayé était constaté.

En cas de non respect des présentes conditions d'utilisation par le MARCHAND, PAYDIALLO LIMITED peut demander à celui-ci le remboursement des sommes perçues, ou retenir toutes sommes dues à compter du jour de la constatation du manquement aux présentes conditions d'utilisation et suspendre ses demandes de paiement en cours ou à venir.

Convention de preuve

De convention expresse entre les parties, les supports électroniques sont réputés constituer au moins des commencements de preuve par écrit. En cas de conflit, les documents électroniques produits par PAYDIALLO LIMITED prévaudront sur ceux produits par le MARCHAND, à moins que ce dernier ne démontre l'absence de fiabilité ou d'authenticité des documents produits par PAYDIALLO LIMITED.

Durée, Résiliation, Résolution

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Résiliation amiable

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat sans motif.

La Partie qui souhaiterait résilier amiablement le présent contrat devra en informer l'autre Partie, par mail, 15 jours au moins avant la date de prise d'effet souhaitée de la résiliation.

L'autre Partie accusera réception de cette demande, par mail, dans les deux jours ouvrés de sa réception.

A défaut d'accusé réception dans ce délai, la Partie qui souhaiterait résilier devra réitérer sa demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

La résiliation prendra alors effet 15 jours après la première présentation de cette lettre recommandée.

Autres cas de résiliation

Le contrat sera résilié de plein droit sans notification écrite, ni préavis en cas de résiliation, suspension ou fermeture par un des opérateurs utilisés pour les services PAYDIALLO des services utilisés dans le cadre des présentes et ce, quelle qu'en soit la cause ou en cas de résiliation, suspension ou fermeture des solutions de paiement sécurisé sur Internet et ce, quelle que soit la cause.

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit, si bon semble à PAYDIALLO LIMITED, avec notification et sans préavis, si le MARCHAND n'a généré aucune commission pendant plus de 12 mois.

En cas de résiliation du présent contrat, et si celle-ci n'intervient pas pour non respect de celui-ci, PAYDIALLO LIMITED versera à le MARCHAND sa commission même si celle-ci n'atteint pas le seuil minimal d'une demande de paiement telle qu'indiquée dans l'espace client.

Clause résolutoire

résolution pour non respect du présent contrat

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit, si le MARCHAND n'a pas respecté une ou plusieurs des présentes conditions d'utilisation.

Le compte du MARCHAND pourra être supprimé par PAYDIALLO LIMITED sans notification écrite, ni préavis, en cas de présence de contenus vraisemblablement illicites ou en infraction aux présentes sur les sites de le MARCHAND et sur lesquels il utilise les services PAYDIALLO.

Une pénalité peut être appliquée par PAYDIALLO LIMITED. Le montant de cette pénalité, qui sera fixée par PAYDIALLO LIMITED, ne pourra être supérieur à 50% du total des gains de le MARCHAND sur les 12 derniers mois. PAYDIALLO LIMITED se réserve le droit de demander en justice réparation du préjudice qu'elle aurait subi de ce fait.

Fin du contrat

le MARCHAND restituera sans délai à PAYDIALLO LIMITED tout élément de toute nature fournis par PAYDIALLO LIMITED en exécution du présent contrat.

En tout état de cause, dès la fin du contrat, le MARCHAND s'interdit d'utiliser directement ou indirectement tout ou partie de ces éléments et ce sous peine du versement de la somme de 2000 euros à titre de dommages et intérêts journaliers, jusqu'à la cessation définitive du trouble.

Quelles que soient les circonstances de la résiliation, le MARCHAND s'engage expressément à ne jamais se retourner contre PAYDIALLO LIMITED du fait de la résiliation intervenue à l'initiative

de cette dernière.

Responsabilité

PAYDIALLO LIMITED est soumise à une obligation de moyens.

le MARCHAND reconnaît et accepte formellement que la responsabilité de PAYDIALLO LIMITED ne saurait être, directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, pour les dommages liés :

- une interruption du service PAYDIALLO indépendante de sa volonté et/ou motivée par un quelconque comportement fautif de le MARCHAND
- tout incident ou interruption du service PAYDIALLO causé par un mauvais fonctionnement et/ou une inadéquation des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures de le MARCHAND, qu'elle qu'en soit la cause
- à un cas de Force Majeure telle que définie ci dessous
- à l'usage de services prohibés ou à la transmission de données en contravention avec les dispositions du présent contrat
- à l'intrusion d'un tiers dans le système informatique de PAYDIALLO LIMITED entraînant la consultation et/ou la divulgation par ce tiers des données relatives à le MARCHAND ou la diffusion de tout logiciel nuisible tels que virus, vers, chevaux de Troie.
- à l'intrusion d'un tiers dans le système informatique de le MARCHAND, pendant la liaison entre le serveur PAYDIALLO et le système informatique de le MARCHAND - à la nature ou au contenu des informations de quelque nature que ce soit, données et fichiers circulant et accessibles sur les sites utilisant PAYDIALLO.
- à tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée contre le MARCHAND par qui que ce soit

Le service PAYDIALLO étant fourni via le réseau Internet, PAYDIALLO LIMITED ne saurait en aucun cas en garantir la qualité, la fiabilité, l'actualité ou la sécurité de l'utilisation de ce service dès lors que celles-ci dépendent d'équipements et de réseaux indépendants de son contrôle.

PAYDIALLO LIMITED ne saurait en aucun cas garantir ou assurer, le MARCHAND en son nom ou au nom des tiers intervenants ou tout tiers choisi par le MARCHAND, un résultat quant aux moyens mis en place pour la facturation, la vérification et le recouvrement des sommes dues par les Clients de le MARCHAND.

PAYDIALLO LIMITED ne saurait en aucun cas être responsable du contenu ou de tout élément proposés par le MARCHAND, pour quelque raison que ce soit.

Au cas où PAYDIALLO LIMITED serait poursuivi par un tiers à quelque titre que ce soit en raison d'informations diffusées par le MARCHAND, le MARCHAND s'engage à indemniser PAYDIALLO LIMITED, à première demande, des éventuels frais d'avocats, sommes engagées à

quelque titre que ce soit, et de toute condamnation, dommages et intérêts et autres dont il serait redevable au titre de toute action, plainte, procédure, demande, expertise, ou autre engagées par un tiers à l'encontre de PAYDIALLO LIMITED.

le MARCHAND reconnaît encore :

- que PAYDIALLO LIMITED ne saurait être tenue responsable de quelque façon que ce soit de l'usage et du contenu des informations diffusées ou consultées par les Clients sur les éléments facturés par PAYDIALLO. le MARCHAND fera donc son affaire des éventuels dommages et préjudices, directs ou indirects, matériels ou immatériels qu'il, ou que les Clients, auraient subis du fait du contenu des informations facturées via PAYDIALLO. Par suite, le MARCHAND assumera seul tout litige l'opposant à un tiers, pour des informations facturées par PAYDIALLO. Il s'engage en outre à informer PAYDIALLO LIMITED dans les délais les plus brefs, par lettre recommandée avec accusé de réception, de toutes plaintes, actions en justice, infractions constatées, réclamations, concernant les éléments facturés via PAYDIALLO.
- qu'il est seul responsable des dommages et préjudices matériels ou immatériels, causés à PAYDIALLO LIMITED du fait de la mauvaise ou inadéquate utilisation de PAYDIALLO et s'engage à garantir, payer ou indemniser, selon le cas, PAYDIALLO LIMITED contre toute action, demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages et intérêts, dont PAYDIALLO LIMITED pourrait être menacée ou être objet, et/ou qui pourraient être prononcés contre elle, dès lors que celles-ci auraient pour cause, fondement ou origine la mauvaise ou inadéquate utilisation par le MARCHAND et/ou tout tiers ayant utilisé PAYDIALLO.

Propriété

Les logiciels, pages web, scripts, et contenu graphique fournis par PAYDIALLO présents sur le site de PAYDIALLO et/ou fournis à le MARCHAND par PAYDIALLO sont propriété pleine et entière de PAYDIALLO LIMITED.

le MARCHAND s'engage à les reconnaître comme œuvres de l'esprit en s'interdisant de les copier, de les reproduire, de les traduire en tout autre langue ou langage, de les adapter, de les distribuer à titre gratuit ou onéreux, ou dans le cas des logiciels et scripts, de leur adjoindre tout objet non conforme à leurs spécifications. Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les composantes puissent ou non être protégées en l'état actuel de la législation par un droit de propriété intellectuelle

La marque PAYDIALLO est la propriété de PAYDIALLO LIMITED.

le MARCHAND s'engage à ne pas supprimer la mention de la marque PAYDIALLO de tout logiciel, document ou bannière publicitaire, et plus généralement, de tout élément fourni ou mis à la disposition du MARCHAND.

Données personnelles

Les données recueillies dans le cadre du service PAYDIALLO sont traitées et utilisées par PAYDIALLO LIMITED dans le cadre de la fourniture du service PAYDIALLO et pour adresser au MARCHAND des courriers électroniques d'informations.

le MARCHAND est seul responsable des données qu'il communique à PAYDIALLO LIMITED et déclare

que les données fournies sont parfaitement renseignées et exactes.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le MARCHAND peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenues par PAYDIALLO LIMITED, demander leur modification ou leur suppression.

Ainsi, selon l'article 40 de la loi Informatique et Libertés, il peut demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

le MARCHAND peut exercer ce droit d'accès et de rectification directement sur le site de PAYDIALLO à la rubrique « données personnelles » accessible depuis l'espace client.

PAYDIALLO LIMITED peut être amenée à communiquer les informations relatives au MARCHAND dans le cadre de réquisitions judiciaires ou pour protéger ses droits et intérêts.

Pendant toute la durée de l'utilisation de PAYDIALLO et à toute fin de preuve, des données concernant le MARCHAND et l'utilisation du service sont conservées et archivées confidentiellement par PAYDIALLO LIMITED.

Force majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront immédiatement les obligations du présent contrat.

Si le cas de force majeure dure plus d'un mois, le présent contrat sera résilié de plein droit, sur simple information de la partie défaillante.

De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification ou interprétation des textes légaux, ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des réseaux de télécommunication et notamment de ceux utilisés par les opérateurs auxquels fait appel PAYDIALLO LIMITED, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

Loi applicable - Jurisdiction compétente

Si une ou plusieurs des stipulations des présentes sont nulles ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par des stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur contenu des stipulations initialement arrêtées.

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes,

pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie à l'article 13 des présentes.

Les présentes représentent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les accords ou déclarations antérieurs, oraux ou écrits, se rapportant à leur objet.

Toute réclamation ou contestation doit être transmise par écrit à l'adresse suivante :

PAYDIALLO LIMITED – 324 HEATHWAY – RM10 8LU – DAGENHAM– ANGLETERRE

Les présentes sont soumises à la loi Anglaise. En cas de litige avec un MARCHAND relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de London (Angleterre).

Fait en 2 exemplaires à :

Le :

Nom de la structure : _____

Nom du représentant : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »